

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien **SOCIALE** La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1^{re} page 5 fr. la ligne; 2^e page : 3 fr. la ligne Abonnements et annonces payables d'avance Rédacteur en chef : Emile LACROIX Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an. France 12 — Etranger 18 fr. par an.

Peut-on exproprier un cimetière juif désaffecté depuis 40 ans ?

On vient de rompre, une fois de plus, dans la presse tunisienne, des lances pour ou contre l'expropriation du cimetière juif de l'avenue de Londres, désaffecté depuis plus de quarante ans.

Ce cimetière, qui était autrefois adossé au mur de clôture du chemin de fer italien Rubattino, ne gênait personne, mais aujourd'hui avec l'avenue Roustan qui l'a remplacé, il en va autrement.

Aussi notre vieil ami, M. J.-B. Curtelin, premier vice-président délégué de la Municipalité de Tunis l'a fort justement qualifié de hernie.

On ne pouvait mieux dire : une véritable et monstrueuse hernie qui ne devrait plus exister depuis le jour où l'on a ouvert l'avenue Roustan.

Il paraît que le Conseil de la Communauté consulté, serait opposé à toute aliénation « parce que les cimetière seraient considérés comme des coins de terre sacrée ! »

Jacques Bahar, dont on ne pouvait méconnaître la parfaite connaissance du talmud, consulté par nous, nous adressa une lettre que nous publions en son temps et que notre excellent confrère le « Progrès de Tunis » vient de reproduire en partie :

« J'insiste donc, disait Jacques Bahar : La pétition en question dit textuellement :

« Suivant la loi mosaïque les cimetière israélites sont inaliénables et ne peuvent jamais servir à autre chose qu'aux inhumations. »

« C'est absolument faux ! »

« Elle ajoute :

« Toucher à une sépulture est un sacrilège constituant une violation flagrante de la conscience religieuse. »

« Les Israélites regardent les tombes de leurs parents comme des coins de terre sacrée. »

« C'est archi-faux. »

Il continue :

« Les cimetière ont toujours été considérés comme des Lieux Saints. »

« C'est ultra-fantaisiste. Un cimetière s'appelle en hébreu : la demeure des vivants « beth hakhayne » non pas demeure sacrée « beth hakodesch ». »

« L'auteur de ladite pétition ne connaît pas un traitre mot à la question, il pontifie devant des ignorants chrétiens en s'appuyant sur des superstitions imbéciles d'ignorants juifs et qu'il fait passer pour des dogmes. »

« J'affirme plus énergiquement que jamais, que les « cimetière juifs, sont, conformément à la loi juive, éminemment aliénables et que même leur désaffectation, tous rites faciles observés — est une œuvre pie envers Dieu et envers les défunts, bien entendu, sans aucune nécessité de transfert des ossements en Palestine. »

« Qui hasardera un démenti ? »

« Ce défi s'adresse à tous les juifs talmudistes de Tunis et d'ailleurs ! »

Est-il besoin de dire que le défi ne fut jamais relevé.

Du reste, à Oudjda, au Maroc oriental, il y avait aussi un cimetière juif, placé à peu près comme le nôtre qui gênait terriblement le développement de la ville.

Le Comité israélite de cette ville a accordé sans plus l'autorisation de son transfert.

Mais ici, du fait du développement de la ville, le cimetière qui se trouvait très éloigné, a acquis une plus-value énorme.

Alors que la Municipalité exproprie pour cause d'utilité publique le terrain qui lui est nécessaire et qu'elle laisse le Conseil de la Communauté libre de disposer du reste du cimetière et d'en affecter le produit de la vente aux familles qui ont acheté des concessions perpétuelles ou de l'utiliser pour le bien de la Communauté.

Et ce n'est pas outrager la mémoire de Joseph Ganouna, qui fut si longtemps attaché à ce journal, de dire qu'il convint, un jour, que la résistance était due à la crainte de voir le Gouvernement s'emparer des terrains du cimetière et de disposer à son profit du produit de la vente.

Est-il besoin d'avancer que jamais le Gouvernement n'oserait faire cela.

Alors, la cause paraît entendue et il n'y a qu'à procéder aux formalités légales et passer un compromis avec le Conseil de la Communauté qui, croyons-nous, n'aurait aucun titre de propriété en sa possession.

Qu'importe, elle deviendrait tout de même propriétaire légitime de ce cimetière désaffecté depuis plus de quarante ans, et en toucherait l'énorme profit réalisé grâce à l'extension de la ville.

J. S. P.

La politique est interdite aux fonctionnaires du Maroc

Par une circulaire du Secrétaire général du Protectorat, paru récemment, il est interdit aux fonctionnaires de tous cadres et de tous services de faire désormais partie des bureaux des groupements politiques, syndicaux ou autres, sous peine de sanctions les plus sévères.

Le « Cri Marocain », journal socialiste syndicaliste de Casablanca l'avait naturellement critiqué, mais dans son numéro du 26 avril il fait machine en arrière en publiant la lettre suivante d'un correspondant d'Alger :

« Je ne suis pas du tout de l'avis du « Cri » en ce qui concerne la circulaire-lettre de M. votre Secrétaire général, interdisant aux fonctionnaires de faire partie d'un groupement politique. »

« M. Labonne a eu raison cent fois. Cela va nous faire sursauter ? »

« Vous allez ressauter bien plus encore, quand je vous dirai que si vous laissez les employés de l'Etat en chapeau faire de la politique, il faut laisser également en faire les employés en képi, les « militaires ». »

« Or, vous admettez sans discussion que quand les « militaires » font de la politique, un pays est bien malade. »

« Eh bien ! avec le fonctionnaire qui empoisonne actuellement l'Etat marocain, si ces gens-là se mettent à politiquer et à « électriser » librement, nous n'aurons plus qu'à f... le camp. Vous comme moi, car ils en arriveront à fonctionnariser la Presse, la culture, la navigation, et toutes les activités humaines. »

« Résultat certain, mathématique : LA MANDARINISATION générale. »

« Ça sera joli quand il faudra passer un examen, posséder un diplôme et avoir un titre de l'Etat pour pouvoir donner publiquement son avis, dans un journal sur une question d'intérêt public. »

« On aboutira au « Tchîn » chinois : le corps des mandarins envahissant toutes les sphères de l'activité supérieure, pour ne laisser aux autres, qui ne se plient ni aux examens, ni aux volontés du « Tchîn », le seul soin de cultiver le riz et de cueillir les nids d'hirondelles en crevant la faim. »

« Vous aurez tout bonnement reconstitué deux classes sous prétexte de les supprimer : »

« La classe dirigeante diplômée obligatoirement. »

« La classe contribuable, nu-pieds et sans instruction qui alimentera la première. »

« Soit : Sparte et les Hotes; Athènes, les Métèques et les Esclaves; Rome et les Alliés; l'Angleterre et les négres; la France et les Arabes. »

« Vous, moi, serons les Arabes de gens qui auront pâli sur des programmes stupides et tiré des cordons de sonnette influents. »

« Et si Monsieur Saint dure, il aura avec ses chers fonctionnaires les ennuis qu'eurent les Sultans avec leurs Jannisaires, sous toutes les latitudes et à toutes les époques. »

« Il lui faudra les détruire par le fer et par le feu; ou il sera absorbé et l'Empire Fortuné finira dans l'Anarchie, selon l'antique signification de ce mot : manque d'ordre. »

« Et « Le Cri » aura à soutenir le Résident Général contre ses fonctionnaires. »

« Souvenez-vous-en : Cela commence du reste... »

Voilà une circulaire qui, si elle était appliquée à la Tunisie, mettrait un peu d'ordre dans la maison, et ferait cesser cette énervante lutte entre le pouvoir central et ses fonctionnaires ou assimilés qui amuse tant les étrangers.

Et malheureusement aux dépens de notre pays.

Câble ou T. S. F.

Un de nos bons amis de Savoie, compatriote de l'ingénieur Verdan, a bien voulu nous envoyer les renseignements suivants qui, joints à ceux que l'on connaît déjà, nous permettent de documenter le public tunisien sur la question du câble et de la T. S. F. :

« La Tunisie, chacun le sait, s'achemine vers des temps qui seront durs. Vous pensez sans doute, qu'elle va se restreindre, que ses ressources seront destinées à des dépenses profitables pour tous, qu'elle évitera le superflu consacrant ses efforts aux besoins du moment ? Que Nenni : elle va faire, entre autres, l'avance de 12.000.000 pour l'achat d'un second câble sous-marin qui sera posé, Dieu sait quand, et qu'on mettra en service aux Calendes... »

« Bon contribuable tunisien, tu es essentiellement composé de cette pâte molle dont on fait les nouilles. Tu paies, et tu ne vois pas plus loin que ton nez. Ton câble télégraphique est vieillissant prématurément. Pauvre cher câble ! Vite une douzaine de ces bons millions tunisiens pour le remplacer. Les journaux te diront qu'au Maroc même des câbles tout jumeaux cassent aussi tous les hivers et que pour ce motif on a préféré faire la dépense de 2 à 3 millions pour le Baudot-Verdan. Mais rien ne tient devant l'impérieux besoin de noyer cuivre et gutta au fond des mers. »

« On fera ensuite d'ailleurs la dépense du Baudot-Verdan et bien d'autres dépenses tout aussi inopportunes que celle du fameux câble. Il s'en suivra que l'invention du génial savoyard Verdan ne sera pas exploitée à plein rendement, par un personnel régulièrement entraîné, car les émissions radiotélégraphiques de Tunisie ne seront réellement appelées à servir qu'en cas de rupture des câbles sous-marins. »

« Tous les gens bien informés disent que la radiotélégraphie, fut-elle aussi perfectionnée que le système Verdan, exige pour donner la vraie mesure de ses moyens un personnel et des appareils qui ne chôment jamais. Les postes puissants n'évincent les postes voisins, qui pourraient les gêner, qu'en effectuant régulièrement chaque jour leurs émissions sur la gamme qui leur est permise. Tous les amateurs sans-filistes savent aussi que les postes émetteurs se tiennent de très près et qu'ils ont une tendance à empierter sur leurs voisins. La meilleure façon de faire respecter sa place, c'est de l'occuper de façon permanente. Si la Tunisie, qui disposera de 2 câbles, ne se sert pas de façon continue du Baudot-Verdan, elle n'en tirera, pour le motif qui vient d'être exposé, qu'un parti très incertain le jour où elle en aura besoin, et on dira alors que le Baudot-Verdan ne rend pas les services qu'on attendait de lui ce qui sera injuste et inexact. »

« En bonne logique, on devrait faire la petite dépense du Baudot-Verdan la première en réservant la grosse mise de fonds du second câble pour plus tard on aura toujours le temps de filer un câble à la mer le jour où l'éther étant saturé d'émissions de toutes sortes, il deviendra impossible de s'entendre. Mais c'est à ce moment-là qu'on nous donnera le Verdan — un tout petit poste Verdan du reste, poussif et anémique, comme tous les tard venus et que les grands postes étrangers couvriront de leur voix de tonnerre. »

« Pourquoi la presse tunisienne n'assistait-elle pas aux Congrès qui viennent de se tenir à Alger, demandez notre bon confrère Paul Latitte dans le « Petit Matin » ? »

Il a raison... Que la Presse coloniale de Paris nous ignore, on ne saurait s'en étonner, c'est une chapelle, et puis nous ne sommes pas des colonies ici, ni au Maroc, mais que le Syndicat de la Presse nord-africaine de Paris, que président notre ami, Paul Lambert, ancien président du Syndicat de la presse tunisienne nous ait oublié, cela nous surprend.

La seule raison, pour ne pas dire excuse, c'est que notre syndicat, ce qui est

regrettable, n'existe plus depuis la guerre après la mort glorieuse, ou le départ de Tunis, de plusieurs d'entre nous.

Alors, à qui s'adresser pour les convocations ?

Aux doyens ou aux directeurs des grands quotidiens du matin ?

Ils n'auraient pu parler qu'en leur nom, n'étant accrédités par personne.

Et puis ces derniers n'ont cure du menu fretin qui ne les intéresse pas.

Alors, Paul Lambert a dû très justement se dire : « à quel non les convoquer, d'autant plus que nos intérêts n'ont rien de commun avec ceux des journalistes du cru ? »

Et voilà sans doute la raison de l'omission dont la presse tunisienne a été l'objet.

Mais ne nous frappons pas, nous serons là, peut-être, pour le cinquantenaire du Protectorat français en Tunisie.

Alors, les choses changeront de face.

Echos & Nouvelles

S. A. LE BEY A REINTEGRE DIMANCHE LE PALAIS DE LA MARSA

Après un séjour de près de six mois au palais d'Hammam-el-Lif, S. A. le Bey, qui jouit dans cette localité d'une véritable popularité, a regagné celui de La Marsa, où les habitants ont été heureux de le revoir et pensent-ils le garder jusqu'en novembre.

Il est de fait que pour les fêtes du Congrès Eucharistique il était préférable que S. A. le Bey fut à La Marsa.

Mais allez faire entendre ce raisonnement aux habitants d'Hammam-el-Lif.

LE RESIDENT GENERAL DANS LE SUD

Le Résident Général et Mme Manceron viennent d'accomplir une tournée à Kairouan, Metlaoui, Tozeur, Nefta, Gafsa et retour par Siak.

Ils sont rentrés charmés de l'accueil reçu partout, mais certainement un peu fatigués, car le voyage a été un peu précoce en raison de l'approche du Congrès Eucharistique.

L'AID KEBIR

D'après notre calendrier, qui fait peut-être erreur, c'est le 10 mai que doit être célébrée l'Aid Kébir qui dure quatre jours, mais les indigènes l'annoncent pour le 8.

S'il en était ainsi, cette grande fête musulmane coïnciderait donc avec le Congrès Eucharistique, ce qui serait un attrait de plus pour nos visiteurs qui auraient sous les yeux une population endimanchée se livrant à ses divertissements favoris.

LA CARRIERE POLITIQUE D'EMILE MORINAUD

Il y a plus de quarante ans, quand nous devisions paisiblement sous les grands platanes de notre patelin, l'ami Emile Morinaud qui était encore lycéen, nous disait : « N'est-ce pas malheureux que notre petite ville, si avantagée par la nature, n'ait encore cinquante ans après la conquête, ni route, ni piste carrossable pour se rendre à Constantine, Philippeville ou Bougie et qu'on soit obligé de prendre le bateau pour aller à Bougie notre sous-préfecture ou à Philippeville ou

à Alger, aussi quand j'aurai l'âge d'être élu, je briguerai d'abord le mandat de Conseiller général, puis celui de député !

Cela nous faisait sourire.

— De Conseiller général, je vous le concède. Ça va, mais de député, vous plaisez. Et à vingt-cinq ans, moins quelques mois, donc inéligible, il était élu conseiller général, puis à trente ans, député.

Son rêve était donc exaucé. Et aujourd'hui le voilà sous-secrétaire d'Etat, en attendant mieux.

Bravo, bravo, et félicitations sincères au vieil ami, dont nous avons marqué d'une pierre blanche toutes les étapes d'une brillante carrière politique qui ne s'arrêtera pas en si beau chemin.

A LA BANQUE DE TUNISIE

Par le Gouverneur-Gl-Grévy » dernier, sont rentrés à Tunis après une absence de quelques semaines passées à Paris, Mme et M. Josué Bessis, directeur général et administrateur de la Banque de Tunisie.

Pendant son séjour à Paris, M. Bessis a assisté à l'Assemblée générale de sa Société, dont le bilan a fait ressortir la situation toujours prospère grâce à son intelligente direction,

A LA DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Favière, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, que n'était pas M. Mourgnot, son prédécesseur, est nommé directeur général des Travaux publics.

M. Favière ne trainera pas après lui le lourd boulet du barrage du Kébir, ni certaines dépenses de routes dont l'utilité reste à démontrer, par exemple, le rehaussement de la route de Sousse un peu en aval du coup de sabre d'Hammam-el-Lif.

LE CONGRES EUCHARISTIQUE

Tout est prêt, croyons-nous, pour recevoir les Congressistes qui, pendant quelques jours, vont animer, par leur présence, Carthage, Tunis et la Tunisie.

La Tunisie était un peu mise à l'écart avec le Centenaire de l'Algérie il va en être autrement avec le Congrès, ce qui ne sera pas un mal.

LES ELECTIONS DE DIMANCHE

Sauf à Sousse, les élections se sont passées dans la paix et le calme, et les candidats qui briguaient mandat, ont recueilli le nombre de suffrages nécessaires.

Nous les en félicitons bien sincèrement, notamment les élus de notre Chambre de Commerce et en particulier notre ami, M. Jarmon.

LE « COURRIER DE CONSTANTINE »

La presse constantinoise vient de s'enrichir d'un très beau et très grand journal le « Courrier de Constantine » qui est appelé à prendre une place importante parmi les journaux d'Algérie.

Nous lui souhaitons longue vie et prospérité.

CHEZ LES SCEURS DE CARTHAGE

Miles Asma Baccouche, Haloua Kaïa, Mania Baccouche, Hassiba Kaïa, Sadia Baccouche, Ferida Kaïa ont passé avec succès l'examen du premier degré de l'enseignement de la Croix-Rouge S.B.M.

Nous les en félicitons et souhaitons que cet exemple soit suivi par de nombreuses jeunes filles musulmanes.

MAMANS JOLIES De Grands Enfants

Restent jeunes grâce à cette nouvelle méthode d'« Alimentation » de la peau affamée.

Aujourd'hui, en France, des milliers de femmes, mères de grands garçons ou filles, paraissent toujours jeunes et belles. Il a été maintenant prouvé par d'éminentes sommités médicales de Vienne, que la peau peut manger. Ce n'est pas l'âge, mais bien la sous-alimentation de la peau qui est cause des rides, des muscles affaiblis et des teints fanés. Les femmes de 30, 50 ans et plus ont retrouvé leur aspect juvénile en nourrissant leur peau avec les éléments nutritifs qui lui sont nécessaires.

Des milliers de ces jolies mamans de grands enfants emploient la Crème Tokalon qui est la seule crème pour le visage garantie contenir la nourriture que les médecins célèbres déclarent indispensables à votre peau pour qu'elle conserve sa fermeté, sa fraîcheur et sa jeunesse. La Crème Tokalon a redonné le velouté charmant de la jeunesse à d'innombrables femmes, en bannissant leurs rides et en faisant succéder, voire dans les pires des cas, une nouvelle et étonnante beauté, aux teints fanés et



aux muscles affaiblis. Même en une nuit le changement est à peine croyable. Faites vous-même cette expérience : employez la Crème Tokalon, aliment pour la peau. Couleur Rose, sur un côté seulement de votre visage, et avant de vous coucher. Constatez le matin suivant, combien plus belle est votre peau de ce côté-là. Puis, employez la Crème Tokalon, aliment pour la peau, Couleur Blanche, invisible, non-grasse, pour accomplir la dernière touche et comme base pour la poudre. Des résultats satisfaisants sont garantis sinon l'argent est remboursé.



Pourquoi la presse tunisienne n'assistait-elle pas aux Congrès qui viennent de se tenir à Alger, demandez notre bon confrère Paul Latitte dans le « Petit Matin » ?

Il a raison... Que la Presse coloniale de Paris nous ignore, on ne saurait s'en étonner, c'est une chapelle, et puis nous ne sommes pas des colonies ici, ni au Maroc, mais que le Syndicat de la Presse nord-africaine de Paris, que président notre ami, Paul Lambert, ancien président du Syndicat de la presse tunisienne nous ait oublié, cela nous surprend.

La seule raison, pour ne pas dire excuse, c'est que notre syndicat, ce qui est

Saint-Cergues-les-Voirons

(HAUTE-SAVOIE)
STATION CLIMATIQUE
Altitude de 500 à 1.000 mètres.
Air pur, forêts de sapins, vue magnifique sur le lac de Genève, les Alpes, le Jura, centre d'excursions, hôtels à partir de 24 francs.
Gare : SAINT-CERQUES-LES-VOIRONS sur la ligne P.-L.-M. Bellegarde-Evian.
Renseignements au Syndicat d'Initiative et aux bureaux de la « Petite Tunisie ».

Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

Mise en vente des lots de colonisation créés en 1935

Le programme de colonisation établi pour l'année 1936, comprend :
Des lots de culture dont certains comportent des parcelles de vignes ;
Des lots suburbains,
Et des lots de terres à planter.
Les lots de culture sont mis en vente dès à présent : ils sont situés à Schuiggi, Henchir-Derguich (région de Tébourba), Ain-el-Asker, Sainte-Marie-du-Zit, Oued-Zergua, Medjez-el-Bab, Bathen-Zeraïb (région d'El-Aroussa), Djebel Riha-ne (région du Goubellat).

DELAIS D'INSCRIPTION

Les dossiers devront être déposés à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation) :

Du 5 mai 1936 au 5 juin 1936 inclus, pour les demandeurs habitant la Tunisie depuis deux ans au moins ;

Et du 5 mai 1936 au 10 juin 1936 inclus, pour les immigrants.

Des imprimés spéciaux pour la constitution de ces dossiers sont mis en distribution, dès à présent, par la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation à Tunis ; par l'Office du Gouvernement tunisien (Galerie d'Orléans, Palais Royal) à Paris, par les Contrôleurs Civils et par les Chefs des circonscriptions domaniales de Sfax, Kairouan et Bou-Arada.

Les candidats sont invités à répondre avec précision à toutes les questions posées. Ils devront joindre à leur demande établie sur papier-timbré, suivant les indications qui leur sont données, toutes les pièces justificatives utiles.

Ils devront faire viser leur demande en Tunisie par le Contrôleur Civil de leur résidence, en France et en Algérie, par le maire et dans les communes mixtes de l'Algérie par l'Administrateur. Les demandes irrégulières, incomplètes ou contenant des indications reconnues inexactes ne seront pas classées.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, il sera procédé au classement des demandes régulièrement déposées. Les candidats habitant la Tunisie depuis deux ans au moins seront classés après examen par le Comité de Colonisation, dans l'ordre de privilèges institué par l'article 9 du décret du 21 janvier 1914, modifié par le décret du 28 mai 1920.

Cet ordre est le suivant :

1° Anciens élèves de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis ayant obtenu le diplôme de cette école depuis moins de dix ans, déduction faite des années de services militaires obligatoires ;

2° Pères de famille de quatre enfants au moins vivant sous leur toit et à leur charge ;

3° Contremaitres et ouvriers agricoles fixés en Tunisie depuis plus de deux ans ;

4° Fonctionnaires et militaires ayant servi en Tunisie et remplissant les conditions voulues pour faire valoir leurs droits à la retraite dans un délai de cinq ans ;

5° Tous autres demandeurs qui s'astreignent à l'obligation d'installation personnelle et d'exploitation directe.

Dans chacune de ces catégories, le classement est déterminé par le nombre d'enfants qui vivent sous le toit et sont réellement à la charge du demandeur. Les mutilés et les titulaires de la carte du combattant seront considérés comme ayant un enfant de plus à leur charge. Les immigrants seront répartis en deux groupes :

a) Elèves diplômés des Ecoles supérieures d'Agriculture Institut agronomique, écoles nationales ;

b) Autres demandeurs.
Le classement s'opère dans chaque groupe d'après le nombre d'enfants qui vivent sous le toit et sont réellement à la charge du demandeur. Les mutilés et les titulaires de la carte de combattant seront considérés comme ayant un enfant de plus à leur charge. Tous sont astreints, comme les candidats locaux, à l'obligation d'installation personnelle.

CHOIX ET ATTRIBUTION DES LOTS

Le classement terminé, les candidats seront avisés du rang obtenu par leur demande. Ceux à qui leur numéro de classement permettra d'attribuer un lot, recevront les plans des lotissements avec l'indication des contenances et des prix de chaque lot et tous renseignements nécessaires pour leur permettre de fixer leur préférence. Ils seront ensuite convoqués pour se voir attribuer un lot, ou, s'ils sont immigrants, informés par let-

tre de l'attribution faite à leur profit. Les demandeurs suivants seront appelés au fur et à mesure des désistements qui pourront se produire.

L'Administration, exige des candidats un minimum de ressources de 30.000 francs indépendamment des sommes nécessaires au paiement de la première annuité, soit 1/10^e du prix, et des frais de contrat.

Aucune justification n'est demandée au moment du dépôt des dossiers ; les candidats seront classés par le Comité de colonisation à titre provisoire.

Le classement ne deviendra définitif qu'après accomplissement des conditions suivantes :

Les demandeurs devront verser dans les 10 jours qui suivront la notification de leur classement, à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, 9, rue de Grèce, à Tunis, une somme de 10.000 francs.

Cette consignation provisoire devra être complétée par le versement à la même Caisse d'une somme de 20.000 fr. lorsque les candidats seront appelés pour le choix d'un lot.

Les sommes consignées ne pourront être affectées au paiement de la première annuité et des frais d'acte, mais elles seront mises, en totalité ou par fractions, à la disposition des déposants qui justifieront avoir effectué des constructions des plantations, des défrichements, des aménagements divers, des achats de cheptel mort et vif, etc...

Lorsque cette consignation aura été utilisée, le colon pourra recevoir une aide financière, dans la limite maximum de 50.000 francs sous forme de crédits hypothécaires à moyen terme et à taux réduit, convertissables en crédits à long terme au bout de cinq ans.

Cette ouverture de crédit devra elle-même être exclusivement en améliorations foncières permanentes sur le lot.

Les candidats qui, pour quelque cause que ce soit, n'auront pas été déclarés attributaires, pourront retirer leur dépôt sur une simple autorisation du Directeur des Domaines et de la Colonisation.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
Tunis - Bizerte - Mateur - Sfax
Sousse - Monastir
Dépôts à vue et à échéance fixe
(TAUX AVANTAGEUX)

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS
Eaucourante - Ascenseur
2 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout

Grand Hôtel St-Georges

Chauffage central - Eau courante

Souffle du Zéphyr

MARSA-PLAGE
Situation unique face à la mer
Jardin - Terrasse - Eau courante
J EYMON & Cie, Propriétaires

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.
Siège Social : 2 rue Pillet Villi et 47, rue Laffi - PARIS
S'adresser pour tous renseignements chez
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS - Téléph. 4.79

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

EPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry - TUNIS
Téléphones : 1.87 Potinville Réseau Hammam Lif N° 2

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 18, Rue d'Alger - Tunis.

Compagnie de Navigation Mixte

Cie Touache - Paquebots-Poste Français
Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger
L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

Office Français Immobilier & Commercial - « ASSURANCES »

(8^e ANNEE)
28 Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous

qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 h. du soir. - Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.



LE CHAT NOIR
70°
EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT

Pianos ERARD, PLEYE & HOFMANN
Les Trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
5, Rue Es-Sadikia - TUNIS
N. B. - Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à d-s prix défiant toute concurrence.

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'étranger. Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.

Administration des Habous

AVIS

L'Administration des Habous mettra en vente, aux enchères publiques, le lundi 5 mai prochain, à 10 heures du matin, au siège de ses Bureaux, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, un stock de 98 compteurs divisionnaires neufs, marque l'« Idéal » de 12 millimètres de diamètre.

Cette vente aura lieu par lot de 10 unités, le dernier lot sera de huit.

La mise à prix est fixée à 90 francs la pièce.

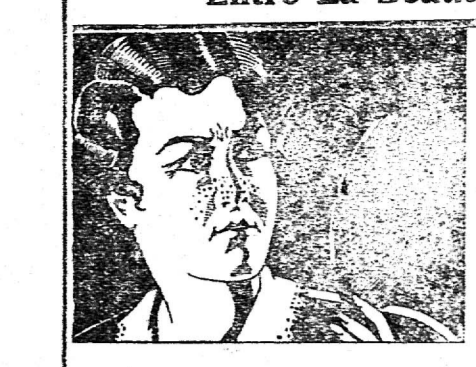
Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau des Achats à l'Administration des Habous.

Le Directeur des Habous : ALI SAKKAT.

BREVET TUNISIEN N° 3254

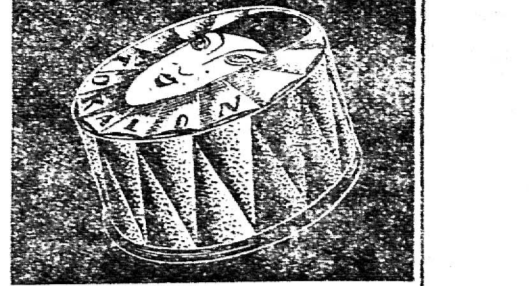
La Société d'applications thermo-dynamiques à Paris, propriétaire du brevet tunisien N° 3254, du 4 mai 1925, relatif à : « Carburateur pour moteur à explosions », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.
Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Il N'y A Souvent Qu'une Légère Différence - Entre La Beauté Et La Banalité.



En raison de la mousse de crème qu'elle contient la **POUDRE TOKALON**
1. Tient jusqu'à ce que les ablutions s'enlèvent.
2. Supprime le brillant du nez
3. Ne peut obstruer les pores ou s'agglomérer.
4. Teintes parfaites, s'harmonisant avec votre carnation naturelle.

« Oh ! si je pouvais seulement me débarrasser de cet affreux nez brillant et de cette peau grasseuse, je suis sûre que je serais plus attrayante. Les poudres ordinaires ne sont pour moi d'aucun profit ».



Quelle différence surprenante ! C'est plus qu'une poudre de riz. C'est presque un traitement complet de beauté ! Je peux à peine croire que c'est bien là mon propre visage !



Poudre Tokalon

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL

Une maison située impasse El-Khalsi, à Sidi-Bou-Saïd, banlieue de Tunis, habous Mustapha Chaouch.

Mise à prix : 1.200 francs.

Une parcelle de terrain de 465 mètres carrés N° 35 (1) du plan de lotissement d'« Ardj Saniet El Bled » à Radès, immatriculée sous le N° 20043.

Mise à prix : 279 francs.

Une parcelle de terrain de 304 mètres carrés N° 62 (1) du plan de lotissement d'« Ardj Saniet El Bled » à Radès, immatriculée sous le N° 20043.

Mise à prix : 183 francs.

Il est donné avis au public que le jeudi 15 mai prochain, à 9 h. du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, à la mise aux enchères pour cession à enzel des immeubles sus-désignés sur la mise à prix indiquée en regard de chacun d'eux.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau Foncier N° 28 de l'Administration des Habous.

Le Directeur des Habous : ALI SAKKAT.

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 499 à 599 mc. Facilités de paiement.
S'adresser chez Ange NAGGACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 10.49.

BREVET TUNISIEN N° 3255

La Société d'applications thermo-dynamiques à Paris, propriétaire du brevet tunisien N° 3255, du 4 mai 1925, relatif à : « Carburateur à deux liquides pour moteurs à explosions », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.
Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

KORBOUS, Station Thermale

15 NOVEMBRE 15 MAI
GRAND HOTEL DES THERMES
1^{er} ordre - Eau courante
HOTEL DES SOURCES
Renseignements, brochures, dépliants, tarifs : 11, avenue Roustan, Tunis.

ANIS BERGER

Glandé Berger et Cie - Marseille
Apéritif Anisé
DEMANDEZ PARTOUT
le « hum Charvet »
JULES CURTELIN ET JEAN GASSAR
Représentants-dépositaires
1, Rue de Flandres - TUNIS

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisine réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur.
Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.

Restaurant du Japon

G. FIORINI (Propriétaire)
-0- 7, Rue Amilcar - TUNIS -0-
Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie cuisine italienne - Spécialité de Raviole et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins du Piémont et Vins de Chianti!

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud round - Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Télegr. : Import-Tunis - Tél. : 0.74

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à bague, à percussion Centrale et à Hammerless
Ghoir de REVOLVERS et PISTOLETS automatiques
Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Tél. : 80 - Télégr. TAIEB ELLAMTI - SOUSSE

Société Générale

Pour aviser le Développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
Agence de Tunis, Place de Rome

PRINCIPALES OPERATIONS

Comptes de Dépôts de fonds et comptes courants intérêts - Escompte et encaissement d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Paiement de coupons - Virement télégraphiques - Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

GARAGE VICTORINE

12, Rue de Vesoul

Machines Agricoles

R. WALLUT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 40 millions de Francs entièrement versés
TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS
COLLECTION LA PLUS COMPLETE
DE MACHINES POUR L'AGRICULTURE
Catalogues et renseignements franco sur demande
Adresse Télégr. : Wallut - Tunis - Téléph. : 1.74

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Bizerte, 3, Rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS
Liquores de premier choix - Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompensés à plusieurs expositions et concours. - Médaille d'or. - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeille au Concours de Paris 1900.
Imp. GORSE, BASCONE et MISCAT
Le Gérant : E. LUMBROSO